

Règlement du Concours du meilleur mémoire de mission en entreprise Bac+4, Bac+5, Bac+6

1. Conditions d'inscription :

L'Association Française des Instituts de Transport et de Logistique et Transports Actualités organisent conjointement un concours du Meilleur Mémoire rendant compte d'une mission réalisée en entreprise. Ce concours est réservé aux étudiants qui suivent une formation de niveau Bac + 4, Bac + 5 ou Bac + 6 dans une école ou dans une université.

- Les candidatures doivent être présentées par les responsables de la formation
- Les mémoires doivent traiter un sujet lié au transport de personnes ou de marchandises et/ou à la logistique. Ils doivent rendre compte d'une étude réalisée par l'étudiant(e) dans le cadre d'un stage en entreprise d'une durée minimum de 3 mois ; le mémoire présente rapidement l'entreprise et, de façon développée, la mission que l'entreprise, en accord avec le responsable de la formation, a confiée à l'étudiant(e), ainsi que les résultats de cette mission. Il peut y avoir prise de recul par rapport à la mission proprement dite, dans un souci d'élargissement de la réflexion à un champ plus vaste.
- La discipline de référence des candidats peut être aussi bien l'économie que la gestion, la géographie, le droit...
- Le mémoire doit avoir été soutenu au terme de l'année universitaire 2008-2009.

2. Comment participer ?

Le responsable d'une formation ne peut proposer que deux mémoires pour la formation qu'il dirige. Il doit faire parvenir à l'AFITL :

- une fiche d'inscription dûment remplie selon le modèle joint,
- deux exemplaires du mémoire tel qu'il a été soutenu par le candidat, ainsi qu'une version numérisée du document,
- une fiche d'une à deux pages, rédigée par le candidat, résumant le travail qu'il a effectué,
- un curriculum vitae du candidat,
- une note rédigée par lui-même, responsable de la formation, expliquant pourquoi ce travail a été sélectionné et proposé au prix du Meilleur Mémoire et indiquant la manière dont ce travail a été apprécié par l'entreprise dans le cadre de laquelle la mission a été réalisée.

Ce dossier doit être adressé avant le 30 novembre 2009 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

AFITL – Laboratoire d'Economie des Transports
ISH – 14, avenue Berthelot
69363 LYON CEDEX 07

Les mémoires ne seront pas restitués après le concours.

3. Composition du jury – Critères d'évaluation:

Les mémoires seront évalués par un jury composé d'universitaires intervenant dans les formations susceptibles de proposer des mémoires au prix du Meilleur Mémoire, désignés par l'AFITL, et des journalistes de Transports Actualités. Les membres du jury sont astreints à la confidentialité pour toutes les informations contenues dans les mémoires qu'ils évaluent.

L'évaluation des mémoires prendra en compte :

- une forme et un style convenables, une bonne orthographe, une présentation matérielle agréable et claire donnant à l'ensemble une qualité "professionnelle" ;
- une problématique clairement exposée et située par rapport à l'état des connaissances ;
- un plan structuré avec une introduction et une conclusion d'une importance significative, des textes de liaison entre les développements permettant de suivre le cheminement de l'exposé et la progression du raisonnement ;
- des références bibliographiques respectant les normes de présentation académiques ;
- des annexes paginées et des documents insérés dont la présence est formellement justifiée et dont les sources sont indiquées.

Le jury vérifiera que les informations et éventuellement les calculs nécessaires à la compréhension du travail sont bien présents dans le mémoire, pour permettre au lecteur de vérifier les raisonnements suivis.

Outre ces critères, le classement tiendra évidemment compte:

- de la précision de l'analyse du problème traité,
- de la justification et de la pertinence du diagnostic réalisé,
- de la pertinence et de l'évaluation économique des solutions proposées.

4. Les prix

Le jury distribuera trois prix, en tenant compte du niveau de la formation (bac + 4, bac + 5 et bac + 6) dans le cadre de laquelle les mémoires ont été soutenus.

- Le premier prix, d'une valeur de 1.500 €, sera attribué au meilleur mémoire tous niveaux de formation confondus.

- Deux autres prix d'une valeur de 1 000 € seront attribués à des mémoires soutenus dans des formations de niveau autre que celle du premier prix.

Le jury se réserve toutefois de ne pas attribuer de prix pour un mémoire soutenu dans un niveau de formation donné s'il estime que le nombre de candidatures à ce niveau est insuffisant, ou qu'aucun mémoire présenté à ce niveau ne justifie par sa qualité l'attribution du prix ; dans ce cas, le jury peut reporter le prix non décerné à un mémoire appartenant à une formation d'un autre niveau.